



# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUILLET 2016 A 18H30

Etaient présents: André HEUGHE, Maire, Patrick MANETTI, Mireille GROS-JEAN, Jean-Marc TAILLEUR, Franca DI SALVO, Hervé FARDET, Adjoints,

Michèle BONNARD, Marguerite MAESTRINI, Joël BARTHEE, Solange HOFFMANN, Raymonde ROTH, Alain DIVINE, Nadia CHALVIDAN, Sylvain REBOUL, Dorothée LAROCHE (présente jusqu'au dossier n°4), Stéphanie BOBIN, René RODRIGUEZ, Jacques BAUZA, Nathalie NURY, Luc ROUSSELOT, Michel BERARDO, Conseillers Municipaux,

Absents excusés :

Anne-Marie GOURIOU qui donne pouvoir à Nadia CHALVIDAN  
Henri ROUSSILLON qui donne pouvoir à Michèle BONNARD  
Mireille DAINESI qui donne pouvoir à Hervé FARDET  
Patrick POULENAS qui donne procuration à Patrick MANETTI  
Michel AHMED-OUAMEUR qui donne pouvoir à Mireille GROS-JEAN  
Luc PIARD qui donne pouvoir à André HEUGHE  
Dorothée LAROCHE qui donne pouvoir à Franca DI SALVO (à partir du dossier n°5)  
Marie-Claire GRANIER qui donne pouvoir à Nathalie NURY  
Karine FERRARO qui donne pouvoir à René RODRIGUEZ

---

Désignation du secrétaire de séance : Patrick MANETTI

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 21 juin 2016

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°1 – EAU – RAPPORT D'ACTIVITE 2015 – RAPPORTEUR : Hervé FARDET**

Rapport communiqué dans la rubrique « Eau et Assainissement » sur le site Internet de la Commune

**29 VOIX POUR  
ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°2 – ASSAINISSEMENT – RAPPORT D'ACTIVITE 2015 – RAPPORTEUR : Hervé FARDET**

. Rapport communiqué dans la rubrique « Eau et Assainissement » sur le site Internet de la Commune

**29 VOIX POUR  
ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°3 – SOCIAL – AVENANT N°26 AVEC LA MISSION LOCALE JEUNES – RAPPORTEUR :  
Mireille GROS-JEAN**

Cotisation annuelle pour 2016 7 422.88€ soit 1.36€ par habitant.

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°4 – EAU – AVENANT N°3 A LA DSP AVEC LA SAUR – RAPPORTEUR : Hervé FARDET**

Le contrat initial a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2016. Celui-ci a été modifié par deux avenants.

L'objet du présent avenant n°3 est de prolongé ce contrat de 4 ans (soit jusqu'à fin 2020) pour travaux concessifs à savoir la mise en place d'un groupe électrogène sur le pompage du plan avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2016 pour un montant global d'investissement de la part du délégataire de 17 000 HT.

Il est également prévu dans cet avenant l'instruction des autorisations de travaux conformément aux nouvelles obligations réglementaires (suite à la réforme dite « Construire Sans Détruire ») et d'y renforcer la classe de précision par l'amélioration progressive de la cartographie et de l'inventaire patrimonial.

Ce géo-référencement représente pour le délégataire un investissement de 18 338 € HT amorti sur la durée résiduelle du contrat.

Les articles 8 et 10 du contrat initial relatifs respectivement à la « part perçue pour le compte de la collectivité » et à la « Taxe sur la Valeur Ajoutée » sont également modifiés.

Ainsi, le tarif de l'eau potable passera de 0,3290€/m<sup>3</sup> à 0,3869/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> aout 2016, la part fixe (abonnement) restant inchangée.

Cet avenant et les deux précédents cumulés entraînant une augmentation de la rémunération du délégataire de 5,19%, il est présenté pour avis à la commission de délégation des services publics le 18 juillet 2016.

**22 VOIX POUR  
7 CONTRE (RODRIGUEZ, NURY, GRANIER, FERRARO, BAUZA, BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°5 – ASSAINISSEMENT – AVENANT N°3 A LA DSP AVEC LA SAUR – RAPPORTEUR :  
Hervé FARDET**

Le contrat initial a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de 12 ans soit jusqu'au 31 Décembre 2016. Celui-ci a été modifié par deux avenants.

L'objet du présent avenant n°3 est de prolongé ce contrat de 4 ans (soit jusqu'à fin 2020) pour travaux concessifs à savoir la mise en place d'un dégrilleur vertical sur le poste de relevage de Cubière avant le 1<sup>er</sup> Octobre 2016 pour un montant global d'investissement de la part du délégataire de 25 000 HT.

Il est également prévu dans cet avenant l'instruction des autorisations de travaux conformément aux nouvelles obligations réglementaires (suite à la réforme dite « Construire Sans Détruire ») et d'y renforcer la classe de précision par l'amélioration progressive de la cartographie et de l'inventaire patrimonial.

Ce géo-référencement représente pour le délégataire un investissement de 22 276 € HT amorti sur la durée résiduelle du contrat.

Les articles 8 et 10 du contrat initial relatifs respectivement à la « part perçue pour le compte de la collectivité » et à la « Taxe sur la Valeur Ajoutée » sont également modifiés.

Ainsi, le tarif de l'assainissement passera de 0,414€/m<sup>3</sup> à 0,499/m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> aout 2016, la part fixe (abonnement) restant inchangée.

Cet avenant et les deux précédents cumulés entraînant une augmentation de la rémunération du délégataire de 6,5%, il est présenté pour avis à la commission de délégation des services publics le 18 juillet 2016.

**22 VOIX POUR**  
**7 CONTRE (RODRIGUEZ, NURY, GRANIER, FERRARO, BAUZA, BERARDO, ROUSSELOT)**  
**ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°6 – GENS DU VOYAGE – REGULARISATION D'ENCAISSEMENTS SUITE A DES OCCUPATIONS ILLICITES – RAPPOrTEUR : M. LE MAIRE**

Il convient d'une part d'annuler une régularisation du 26 mai 2016 de 70€ par la famille DEBART car déjà votée le 26 avril 2016, et de régulariser un encaissement unique de 500€ pour le grand passage du 12 au 19 juin 2016 sur le stade annexe de Miémart.

**29 VOIX POUR**  
**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°7 – ASSOCIATION – SUBVENTION A L'AADPMA de BAGNOLS – RAPPOrTEUR : Michèle BONNARD**

150€ pour la participation au concours de pêche de la fête votive et le lâcher de truites.

**29 VOIX POUR**  
**ADOpte A L'UNANIMITE**

**DOSSIER N°8 – CCCRG – DISSOLUTION ET COMPETENCE MULTI-ACCUEIL FAMILIAL – RAPPOrTEUR : Mireille GROS-JEAN**

Suite aux délibérations du 26 mai 2016 portant intégration au Grand Avignon au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et demande d'adhésion au SIDSCAVAR pour les compétences Petite enfance, Enfance Jeunesse et Insertion professionnelle, il convient de confirmer la position communale pour la compétence multi-accueil familial.

Le MAF est issu d'un syndicat intercommunal ancien et dont le service a été récupéré par la CCCRG en 2009 avec la compétence petite enfance.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le MAF est voué à disparaître avec la dissolution de la CCCRG.

Le SIDSCAVAR ne peut pas récupérer le MAF car son fonctionnement ne prévoit pas ce type de structure qui contrevient à son Relais Assistantes Maternelles ; RAM qui sera implanté à terme sur Roquemaure.

Quant à la Commune de Roquemaure, elle ne peut pas envisager de récupérer un service initialement intercommunal ; trop d'interrogations financières pèsent sur le budget communal à partir de 2017 : récupération du marché de construction de la crèche dont le plan de financement est en cours, non confirmation de l'adhésion de Roquemaure au SIDSCAVAR avec l'interdépendance de l'adhésion de Montfaucon, une crèche qui doit passer de 20 à 40 places d'accueil et les coûts de fonctionnement induits, l'équilibre financier du Relais Emploi avec moins d'aide du Département et peu de prise en charge par le SIDSCAVAR, la non détermination de l'Attribution de Compensation par le Grand Avignon en 2017.

Le coût net actuel du MAF intercommunal représente 100 000€.

Refus de prendre en charge le service MAF ni en compétence directe ni en compétence déléguée.

**22 VOIX POUR**  
**7 CONTRE (RODRIGUEZ, NURY, GRANIER, FERRARO, BAUZA, BERARDO, ROUSSELOT)**  
**ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°9 – FONCIER – IMMEUBLE AH N°298 – APPROBATION DU PROJET ET DEMANDE DE DUP – RAPPORTEUR : Patrick MANETTI**

Suite à l'arrêté préfectoral du 6 avril 2016 l'enquête publique a été organisée du 23 mai au 10 juin 2016 et a donné lieu à un rapport du commissaire enquêteur favorable sans aucune observation pour le projet remanié.

En conséquence, il convient d'approuver le nouveau projet qui prévoit : la démolition de la pointe pour permettre une meilleure intersection avec la Rue de la Liberté, la création d'un Office de Tourisme et d'une salle de réunion ou d'exposition au rez-de-chaussée ainsi que quatre logements aux étages. Le projet se chiffre comme suit :

. acquisition par expropriation, tous frais et charges payés	279 252.78€
. travaux sur le bâti et aménagements (APS)	748 715.00€ TTC

Soit un coût total de 1 027 967.78€

Demande d'un nouvel arrêté de Déclaration d'Utilité Publique à M. le Préfet.

**27 VOIX POUR  
2 ABSTENTIONS (BERARDO, ROUSSELOT)  
ADOpte A LA MAJORITE**

**DOSSIER N°10 – FINANCES – BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1 – RAPPORTEUR : Jean-Marc TAILLEUR**

Pour la réfection totale de la toiture des vestiaires du stade de Miémart dont le devis est de 45 000 ttc :

Opération 125 « services techniques » :	2313	- 40 000 € (fonction 810)
Opération 131 « Trx équipements, associations et sports » :	2313	+ 40 000 € (fonction 412)

**29 VOIX POUR  
ADOpte A L'UNANIMITE**

**DECISIONS DU MAIRE EN SYNTHESE**

- . **N°2016\_049 du 21 juin 2016** : mission supplémentaire pour 500€ HT pour M. JACQUIER, naturaliste pour l'élaboration du dossier CNPN pour extension de la ZI de l'Aspre
- . **N°2016\_050 du 4 juillet 2016** : contrat avec AC PROD d'Avignon pour les 4 spectacles de la fête votive du 13 au 16 août pour 31 650€ TTC
- . **N°2016\_051 du 12 juillet 2016** : contrat avec Ars Musica de Montpellier pour un concert promenade le 17 septembre pour 2000€ TTC

Fin de séance à 20H15

Le Maire,  
André HEUGHE



Le Secrétaire de séance,  
Patrick MANETTI

